

2017

- 67,7 milliards €

Le solde budgétaire de l'État (hors FMI)

- 61,0 milliards €

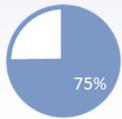
Le résultat patrimonial de l'État



Résultat patrimonial
en % des produits
régaliens nets

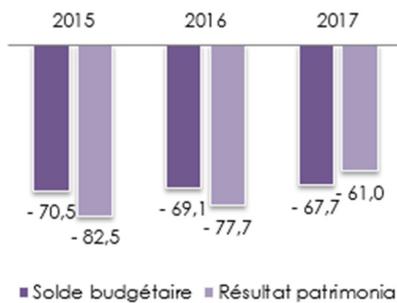


Charges d'intérêt
en % des produits
régaliens nets



Dette financière de l'État
en % du PIB
total

Solde budgétaire et Résultat patrimonial (Md€)



La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La **comptabilité patrimoniale** est tenue en droits constatés, c'est-à-dire en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

À titre d'exemple, les acomptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.



Une situation financière de l'État assainie

Un solde budgétaire 2017 en amélioration par rapport à l'exercice 2016 permettant le respect de nos engagements européens

Le solde budgétaire s'établit à **- 67,7 Md€ à l'issue de l'exercice 2017 contre - 69,1 Md€ pour 2016 (hors opérations avec le FMI), soit une amélioration de + 1,4 Md€**. L'exercice 2017 est marqué par un niveau de dépenses publiques de 326,8 Md€, en ligne avec la prévision établie par la seconde loi de finances qui intègre l'ensemble des mesures de redressement mis en œuvre sur le 2nd semestre de l'année, pour un montant proche de 5 Md€.

Le solde budgétaire atteint ainsi en 2017 son niveau le plus bas depuis 2008, permettant au déficit public de repasser en-dessous de la barre des 3 %, dans le respect des engagements européens de la France, ouvrant la voie à la sortie de la procédure pour déficit excessif. Le rendement meilleur qu'espéré des recettes de l'État, sous l'effet du dynamisme des encaissements constatés en fin d'année, traduit à la fois la reprise de l'activité au 2nd semestre 2017 et la prudence des prévisions.

Une nette amélioration du résultat patrimonial 2017 par rapport à 2016

Le résultat patrimonial de l'État s'améliore en 2017 de **16,8 Md€ par rapport à celui de 2016 pour s'établir à - 61,0 Md€ contre - 77,7 Md€**. Cette évolution s'explique par l'effet conjugué d'une augmentation des produits régaliens nets (+ 11,6 Md€), liée à la reprise de la croissance, et d'une maîtrise des charges nettes (- 5,2 Md€) ; elle traduit également le rétablissement de marges de manœuvre accrues dans une perspective pluriannuelle.

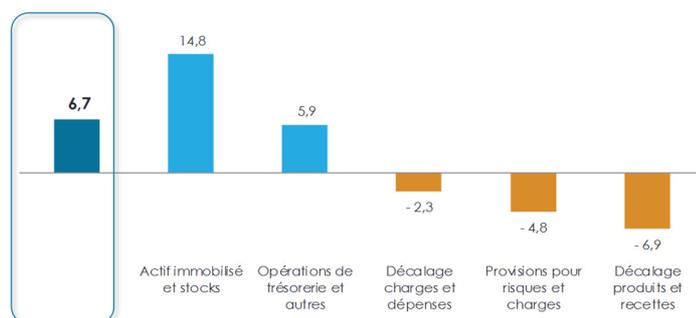
L'amélioration du résultat, plus marquée que celle du solde budgétaire, reflète également l'enrichissement en 2017 des ressources et actifs de l'État, mis au service d'une gestion publique de qualité et de priorités de politiques publiques ambitieuses et structurantes comme le soutien à l'innovation et la restructuration de la filière énergétique.

Un passage du solde budgétaire au résultat patrimonial marqué par les opérations relatives aux participations de l'État

Pour l'exercice 2017, le résultat patrimonial s'établit à - 61,0 Md€, soit un écart positif de + 6,7 Md€ par rapport au solde budgétaire 2017, qui s'explique de la manière suivante :

- **l'évolution de l'actif immobilisé** (différence entre l'enrichissement de l'actif et amortissements, dépréciations), qui traduit notamment les efforts d'investissement de l'État pour renouveler ses actifs (+14,8 Md€) : en 2017, il s'agit notamment de l'impact de **plusieurs opérations d'envergure sur les participations financières de l'État** et de la hausse de l'écart d'équivalence valorisant à l'actif les entités contrôlées par l'État (+ 6,2 Md€) ;
- les opérations comptables traitées en opérations de trésorerie, principalement **l'étalement des primes et décotes sur OAT et BTAN** (+ 6,8 Md€ en 2017) ;
- le rattachement des charges, qui indique en particulier les dépenses futures à mettre en œuvre pour éteindre les dettes de l'État : 2017 est à ce titre marqué par la progression des **charges à payer au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (- 3,0 Md€) ;
- les provisions pour risques et charges, qui contribuent à l'amélioration de la gestion publique en permettant d'anticiper de futures dépenses budgétaires : en 2017, de **nouvelles provisions** (- 4,7 Md€) sont inscrites **au titre de l'impôt et du démantèlement et de l'assainissement d'installations nucléaires** ;
- le rattachement des produits, permettant d'apprécier les marges de manœuvre attendues de probables recettes futures, soit en 2017 principalement la forte progression des **encaissements d'acomptes d'impôt sur les sociétés** pour lesquels le produit correspondant n'est comptabilisé qu'au cours de l'exercice suivant (- 6,7 Md€).

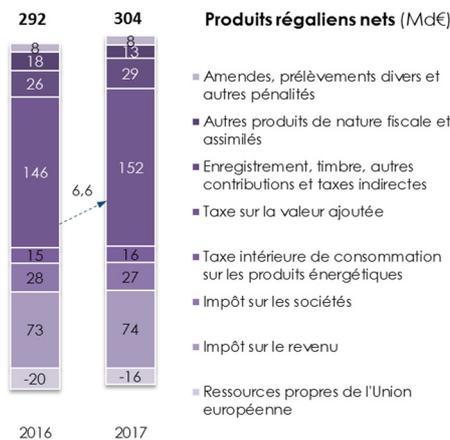
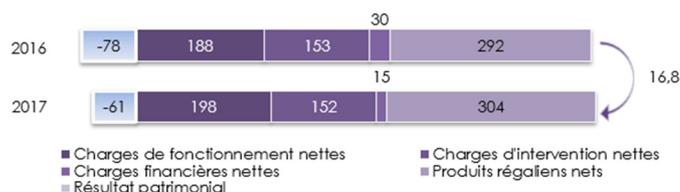
Écart



Un résultat patrimonial en nette amélioration

Le **résultat patrimonial** de l'État pour l'exercice 2017 s'est amélioré de 16,8 Md€ par rapport à celui de 2016. Il s'établit ainsi à - 61,0 Md€.

Cette évolution s'explique par l'effet conjugué d'une augmentation des **produits régaliens nets** (+ 11,6 Md€), et d'une **baisse des charges nettes** (- 5,2 Md€).



Des produits régaliens nets en progression, sous l'effet de produits fiscaux tirés par la reprise économique

Les **produits régaliens nets** progressent de 11,6 Md€, principalement du fait de la hausse des **produits fiscaux nets** (+ 7,0 Md€) et de la diminution de la **participation de la France au budget de l'Union européenne** (- 4,1 Md€).

La reprise de la croissance et le dynamisme des bases expliquent pour l'essentiel l'augmentation du produit net de TVA (+ 6,6 Md€), des produits d'enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes (+ 3,0 Md€) et du produit net d'impôt sur le revenu (+ 1,2 Md€).

Le produit net de TICPE croît (+ 1,3 Md€) du fait de l'augmentation de la composante carbone créée par la loi de finances pour 2014, et une partie de son produit bénéficie dorénavant au CAS « Transition énergétique ».

Enfin, la baisse des autres produits de nature fiscale et assimilés (- 4,4 Md€) correspond principalement aux remboursements par l'État aux entreprises de la contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes distribués.

Un recul des charges financières nettes dû à l'augmentation des produits financiers

En 2017, les **charges financières nettes** diminuent fortement (- 14,9 Md€) sous l'effet de la hausse des **produits financiers** (+ 15,0 Md€) ainsi que de la stabilité des **charges financières** (+ 0,1 Md€).

En effet, les produits des immobilisations financières progressent de 4,3 Md€, bénéficiant notamment des produits de cession de titres ENGIE pour 2,7 Md€ et Renault pour 1,2 Md€, ainsi que de la réduction de capital de Sogepa pour 1,9 Md€. De plus, les reprises de dépréciations augmentent en 2017 (+ 6,3 Md€), notamment en raison de l'amélioration de l'écart global d'équivalence sur les titres détenus, qui passe de - 12,1 Md€ en 2016 à - 6,0 Md€ en 2017. S'y ajoute une baisse des charges d'intérêt de - 1,6 Md€.

Des charges d'intervention maîtrisées et réorientées vers les priorités gouvernementales

Les **charges d'intervention nettes** affichent un léger recul par rapport à 2016 (- 0,2 Md€) et s'établissent à 152 Md€. Il s'agit d'une inversion de tendance marquée par rapport à la hausse de 14% enregistrée en 2016.

Les **transferts aux ménages et aux entreprises** (+ 4,7 Md€) progressent essentiellement à la suite du déploiement sur 2017 de dispositifs de soutien à l'emploi, à savoir :

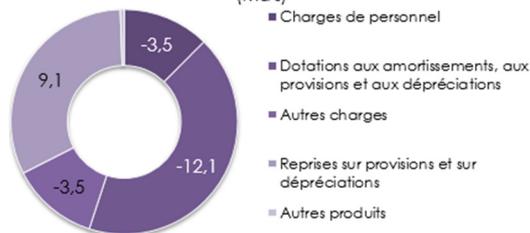
- les **exonérations de cotisations sociales** sur les emplois à domicile visant à réduire le coût du travail dans le secteur des services à la personne, en particulier au bénéfice des personnes fragiles, qui ont entraîné une augmentation de 1,6 Md€ des transferts aux ménages et aux entreprises ;
- les **dispositifs de soutien à l'embauche** dans les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) qui représentent 1,6 Md€ en 2017 de transferts aux entreprises, soit une hausse de 1,0 Md€ par rapport à 2016.

Ces nouveaux transferts sont compensés par une baisse des **transferts aux collectivités territoriales et autres collectivités** (- 3,0 Md€), principalement du fait de la diminution de la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités territoriales (- 2,4 Md€) dans le cadre de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics décidée en LFI pour 2017, ainsi que la baisse des dotations aux provisions et dépréciations (- 1,4 Md€).

Les principales charges d'intervention (Md€)



Impact de la variation des charges de fonctionnement nettes sur le résultat patrimonial (Md€)



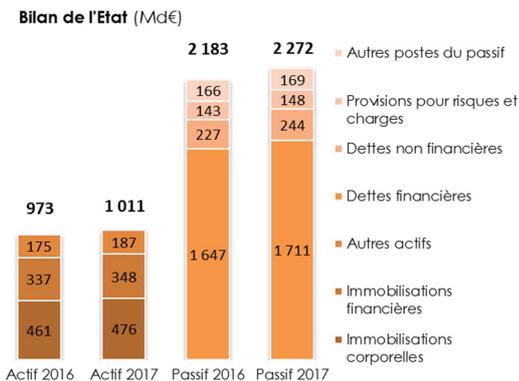
Les charges de fonctionnement nettes

En 2017, les charges de fonctionnement nettes ont augmenté de 9,9 Md€ par rapport à l'année 2016 et s'établissent à 197,5 Md€, en dépit de la mobilisation du Gouvernement pour réaliser à mi-année des **économies réalistes et soutenables**, en vue notamment de procéder aux **redéploiements de crédits** nécessaires aux dépenses inéluctables et urgentes, permettant d'organiser une **réelle reprogrammation des dépenses dans les différents secteurs ministériels**. Ces efforts de grande ampleur en gestion se sont en particulier traduits par un **dégonflement marqué, de près de moitié, des reports de crédits**, permettant une budgétisation pour 2018 sur des bases assainies.

La hausse des **charges de personnel** à la suite de l'application, au 1^{er} janvier 2017, du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et de la revalorisation du point d'indice et d'autres charges impacte le résultat patrimonial à hauteur de - 3,5 Md€.

Par ailleurs, les **dotations** (en hausse de 12,1 Md€) et les **reprises sur provisions** (en hausse de 9,1 Md€) génèrent également un impact net sur le résultat de - 3,0 Md€. Cette variation résulte principalement de la réévaluation de la provision relative au démantèlement et à l'assainissement des installations nucléaires à hauteur de 2,6 Md€.

Un bilan de l'État marqué par la progression de l'actif mais surtout du passif, sous l'effet du poids de la dette financière



L'**actif** de l'État s'établit à 1 011,2 Md€ en 2017, en hausse de 38,1 Md€ par rapport à 2016. Cette évolution résulte de la hausse des **immobilisations corporelles** (+ 14,6 Md€), des **immobilisations financières** (+ 11,1 Md€) et des **autres actifs** (+ 12,4 Md€). Cette progression, qui intervient après deux années consécutives de baisse, traduit le dynamisme tant de l'investissement que de la gestion des participations de l'État au bénéfice de secteurs stratégiques et innovants.

Le **passif** de l'État augmente quant à lui de 88,2 Md€ et s'établit à 2 271,7 Md€. Cette augmentation résulte principalement de la progression de la **dette financière** de l'État (+ 63,9 Md€). Hors dettes financières, le **passif** augmente de 24,3 Md€, notamment en raison de la progression des **dettes non financières** (+ 16,9 Md€) et des provisions pour risques et charges (+5,1 Md€).

Il résulte de cette augmentation du passif plus rapide que celle de l'actif une **dégradation de 50,2 Md€ de la situation nette de l'État**, qui atteint -1 260,5 Md€ en 2017, principalement sous l'effet du poids de la dette.

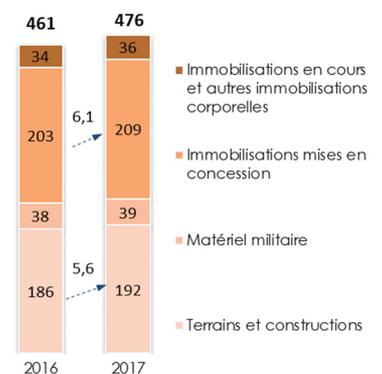
Une hausse de l'actif immobilisé traduisant l'effort d'investissement de l'État et la gestion dynamique de ses participations

Les **immobilisations corporelles**, dont la valeur nette a augmenté au cours de l'année 2017 (+ 14,6 Md€), constituent près de la moitié de l'actif de l'État (47,1 %), à hauteur de 476,1 Md€.

Cette augmentation concerne principalement les **immobilisations mises en concession** (+ 6,1 Md€) ainsi que les **terrains et constructions** (+ 5,6 Md€), avec la mise en service en 2017 de nouveaux équipements, relevant notamment du ministère de la Justice (nouveau Palais de Justice de Paris pour 0,7 Md€) et des infrastructures routières (A9b de Montpellier pour 0,9 Md€). De nombreuses réévaluations de l'actif sont également intervenues en 2017, notamment au titre des **concessions autoroutières** (+ 3,7 Md€), des **concessions hydrauliques** (+ 1,2 Md€), des **infrastructures routières** (+ 3,0 Md€) et des **établissements pénitentiaires** (+ 2,3 Md€).

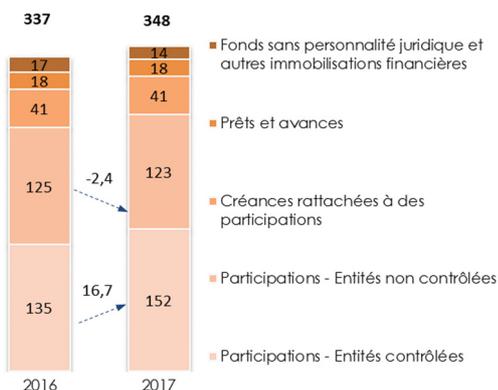
L'augmentation de l'actif corporel immobilisé est également liée à des opérations d'investissement sur le **matériel militaire en cours** (+ 2,6 Md€), portant notamment sur le matériel de transport et les systèmes de communication.

Immobilisations corporelles (Md€)



Des immobilisations financières marquées par l'augmentation des participations de l'État

Immobilisations financières (Md€)



Les **immobilisations financières** s'élèvent en valeur nette à 347,7 Md€ à fin 2017, en hausse de 11,1 Md€ par rapport à 2016. Cette évolution concerne à titre principal les participations de l'État.

La valeur nette des participations relatives à des **entités contrôlées** a augmenté de 16,7 Md€. Cette amélioration s'explique principalement par :

- la restructuration du groupe AREVA pour 5,5 Md€ ;
- l'augmentation du capital de la société EDF pour 3,0 Md€, et le paiement de dividendes sous forme d'actions au titre des résultats d'EDF des années 2016 pour 0,9 Md€ et 2017 pour 0,4 Md€ ;
- l'augmentation de la valeur de nombreux titres détenus par l'État (notamment ceux du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives à hauteur de 5,7 Md€ liée à un changement de méthode comptable).

Par ailleurs, la valeur nette des participations relatives à des **entités non contrôlées** diminue de 2,4 Md€ principalement du fait de la sortie de l'actif des titres ENGIE.

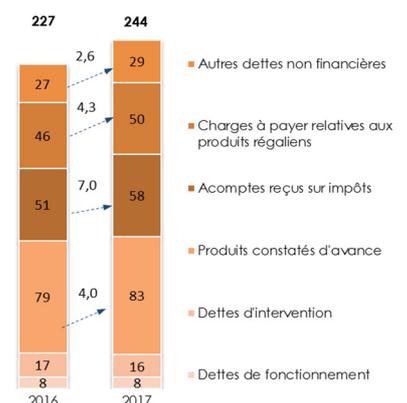
Une hausse des dettes non financières traduisant la montée en charge du CICE

Pour l'exercice 2017, les **dettes non financières** s'établissent à 244,1 Md€, en augmentation de 16,9 Md€. Cette évolution se compose essentiellement de la progression :

- des **acomptes reçus sur impôts** (+ 7,0 Md€) en particulier au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), dont 4,9 Md€ liés à la création de la contribution exceptionnelle à l'IS et de sa contribution additionnelle et des **charges à payer relatives aux produits régaliens** (+ 4,3 Md€), dont 3,0 Md€ au titre du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** ;
- des **charges à payer sur les dépenses ministérielles en diminution de 0,6 Md€** grâce aux décisions de remise en ordre budgétaire prises au second semestre ;
- des **produits constatés d'avance** (+ 4,0 Md€) essentiellement liée à l'augmentation des primes à l'émission sur les OAT résultant de la politique d'émission de l'État dans un contexte de faibles taux d'intérêts.

Enfin, le **passif net de l'État à l'égard des organismes de Sécurité sociale** passe de 5,3 Md€ fin 2016 à 5,9 Md€ fin 2017, principalement en raison de la compensation par l'État de nouveaux dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi (ACCRE, ateliers d'insertion).

Dettes non financières (Md€)



Des faits marquants en exécution ayant impacté les comptes 2017

Une gestion dynamique des actifs financiers en soutien aux secteurs stratégiques

L'année 2017 a été marquée par des opérations d'envergure sur les participations financières de l'État.

En effet, l'État actionnaire a mobilisé en 2017 les participations sur le soutien d'entreprises stratégiques dans le secteur de l'énergie. Ainsi, la participation à la restructuration du groupe AREVA et à la recapitalisation d'EDF, besoins hérités du précédent quinquennat, permettent une refondation de la filière nucléaire et le financement de projets stratégiques. La cession de titres ENGIE et Renault contribuent également au recentrage de l'État actionnaire sur la participation au financement de l'innovation de rupture et au désendettement de la France.

Ces opérations se sont traduites dans les comptes de l'État par :

- une augmentation des immobilisations financières au titre des entités contrôlées d'un total de 9,8 Md€, qui se compose de 5,5 Md€ au titre de la participation de l'État dans le groupe AREVA et de 3,0 Md€ dans le groupe EDF, en contrepartie d'une diminution de la trésorerie active ;
- une hausse des produits financiers de 3,9 Md€, principalement au titre du produit de cessions des titres Renault et ENGIE, compensée par l'impact en charges de la sortie de ces mêmes titres pour leur valeur au bilan.

	2017
Résultat	
Produits financiers	3,9
dont vente titres Renault	1,2
dont vente titres ENGIE	2,7
Autres produits financiers	0,6
Total produits	4,5
Valeur comptable des titres cédés	3,6
dont ENGIE	3,2
dont Renault	0,4
Total charges	3,6
Impact sur le résultat	0,9
Bilan	
Immobilisations financières nettes	5,5
Entités contrôlées EDF	3,0
Entités contrôlées AREVA	5,5
Entités non contrôlées Renault	-0,4
Entités non contrôlées ENGIE	-2,6
Trésorerie	-4,6
Impact à l'actif	0,9

La suppression de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les montants distribués ou « taxe sur les dividendes »

La taxe sur les dividendes, instaurée en 2012, a été supprimée à la suite de son invalidation par le Conseil constitutionnel en 2017. Le reversement aux entreprises de cette taxe s'est élevé en 2017 à 5,2 Md€, soit 4,7 Md€ de remboursement de sommes perçues et 0,5 Md€ d'intérêts moratoires.

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice a toutefois été atténué du fait de la reprise des provisions pour risques enregistrées en 2015 et 2016 pour un montant de 5,9 Md€. Par ailleurs, une provision pour charges d'un montant de 4,6 Md€ a été enregistrée en 2017 au titre des reversements à venir. En complément, deux nouvelles contributions assises sur l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises ont été instaurées à titre temporaire par la loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2017 : il s'agit de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés et de sa contribution additionnelle, mises en place jusqu'au 31 décembre 2018. En 2017, 4,9 Md€ ont été encaissés au titre de ces deux nouvelles contributions. Comptabilisée en acomptes en 2017, cette somme constituera un produit en 2018.

Un point d'entrée unique au sein de BPI France pour le financement et l'accompagnement à l'export des entreprises françaises

La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) assurait l'activité de soutien public aux exportations, d'abord en tant que société publique, puis en tant que groupe privé intervenant avec la garantie de l'État. En application de l'article 103 de la loi de finances rectificative de 2015, l'activité d'assurance-export a été transférée depuis le 1^{er} janvier 2017 à l'État et est dorénavant gérée en son nom, sous son contrôle et pour son compte par Bpifrance Assurance Export (BPI AE), filiale de la banque publique d'investissement Bpifrance.

Ce transfert traduit la volonté de l'État de renforcer son accompagnement des entreprises françaises dans leur développement à l'international à travers un point d'entrée unique en matière de financement et d'accompagnement. Il s'inscrit également dans une logique de simplification des démarches afin d'en faciliter l'accès aux PME. L'État est désormais le garant direct des opérations signées par BPI AE.

Cette opération a eu un impact global au bilan et au compte de résultat positif de 0,6 Md€, qui s'est composé principalement de la reprise du solde des fonds déposés par l'État auprès de la Coface pour 4,1 Md€, en contrepartie d'une hausse des produits financiers. Elle a par ailleurs entraîné une diminution à l'actif du bilan en contrepartie d'une charge financière (2,5 Md€), ainsi que la comptabilisation d'une provision pour risque en contrepartie d'une charge de fonctionnement (0,9 Md€).

	2017
Résultat	
Produits financiers	4,1
Total produits	4,1
Charges de fonctionnement	0,9
Charges financières	2,5
Total charges	3,4
Impact sur le résultat	0,6
Bilan	
Impact à l'actif	-2,5
Provision	0,9
Comptes DFT	-4,1
Impact au passif	-3,2

Retrouvez les comptes de l'État sur www.performance-publique.budget.gouv.fr